

Questions orales

Il est très évident que, en mettant sur pied son programme nucléaire, le gouvernement rompra les engagements contractés aux termes du traité de non-prolifération, les engagements pris auprès du Comité international de l'énergie atomique concernant l'acceptation de la vérification libre et totale ainsi que l'accord signé avec les États-Unis en 1980 selon lequel il ne peut utiliser son propre uranium qu'à des fins pacifiques et non à des fins militaires. Devant toutes ces immenses contradictions, comme le secrétaire d'État peut-il préserver son honneur et sa dignité et affirmer qu'il appuie cette politique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, encore une fois, dans les allégations qu'il avance à la Chambre, le député se trompe sur toute la ligne. Mais je dois avouer que j'admire sa cohérence.

Pour répondre à ses affirmations, permettez-moi de vous rappeler les faits, faits que doit sûrement connaître le député, même s'il ne les présenterait jamais sous cet angle à la Chambre des communes. Tout ce qui entoure le projet des sous-marins à propulsion nucléaire est totalement conforme à nos obligations découlant du traité de non-prolifération.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que le traité ne vise que l'utilisation pacifique des matières nucléaires. La décision prise par son gouvernement va donc à l'encontre de l'esprit de cet accord, puisqu'elle ne prévoit pas la vérification de leur utilisation à des fins militaires. Voilà la vérité, voilà les faits que le ministre devrait reconnaître.

LE DISCOURS D'UN ANCIEN CHANCELIER DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je désire poser ma question au premier ministre. Depuis deux semaines, il consacre beaucoup de temps à la préparation du sommet et a notamment parlé de la nécessité de s'attaquer aux graves problèmes de la pauvreté et de la dette du tiers monde. Je voudrais lui rappeler que Willy Brandt, l'ancien chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, a demandé comment nous pouvions justifier moralement le fait que le prix d'un seul sous-marin nucléaire permettrait de payer le budget d'éducation de 130 pays en développement, y compris la scolarisation de 150 millions d'enfants.

Cela étant, dans le cadre du sommet, le gouvernement ne fait-il pas preuve d'hypocrisie et ne raconte-t-il pas de boniments quand il prétend se pencher sur ce problème, alors qu'il se lance dans des dépenses extravagantes pour l'acquisition d'un système d'arme qui contredit nettement notre engagement en faveur de la non-prolifération, tout en refusant d'accroître notre aide à des pays étrangers qui en ont désespérément besoin pour assurer des services éducatifs à leurs enfants?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le discours de M. Brandt. Mais connaissant le député, je doute fort qu'il cite M. Brandt correctement. Je jetterai quand même un coup d'oeil sur ce discours.

Quant aux occasions pour le Canada de jouer un rôle pondérant au chapitre de la dette du tiers monde, les initiatives

prises par le gouvernement, notamment dans le cadre des sommets économiques internationaux, ont pavé la voie à des mesures d'allègement très importantes. Ce fut le cas pour l'Afrique francophone comme pour les pays africains du Commonwealth. Plus récemment, grâce à une initiative canadienne, les membres du Club de Paris ont élaboré une formule qui nous permettra de faire encore plus de progrès dans l'allègement de la dette au Sahel.

Le député se contente de parler. Le gouvernement actuel est passé à l'action pour alléger l'endettement des pays du tiers monde.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA PART DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre n'est pas sans savoir que la liste de ceux qui estiment que le Québec est victime d'injustices de la part du gouvernement conservateur en ce qui regarde le développement économique québécois ne cesse de s'allonger.

En fin de semaine, c'était le premier ministre du Québec qui disait que le gouvernement se traînait les pieds dans les dossiers de l'Agence spatiale et du développement économique régional. Hier, c'était le secrétaire d'État, M. Lucien Bouchard, qui disait que le Québec ne recevait pas sa part des contrats fédéraux de recherche et de développement. La Chambre de commerce a ajouté son grain de sel en disant que la politique des hauts taux d'intérêt du gouvernement nuisait au développement économique du Québec. Ma question au premier ministre est la suivante: Pourquoi le premier ministre laisse-t-il se perpétuer ces injustices envers le Québec et quand va-t-il annoncer des décisions fermes en ce qui regarde l'Agence spatiale, le Port de Québec, le Port de Montréal, le développement économique régional et les contrats dans le domaine de la recherche et le développement? Quand le gouvernement va-t-il faire cesser ces injustices au Québec?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, peut-être que la Chambre de commerce a ajouté son grain de sel et maintenant, c'est le député de Laval-des-Rapides qui ajoute son grain de poivre! Sans connaître les chiffres particulièrement, je voudrais dire que du côté du secrétaire d'État, évidemment, il défend les intérêts du Québec, chose qui est peut-être inconnue dans le parti libéral. Et puis, je peux vous dire quand vous dites: «Quand allez-vous faire des annonces?»... Je vous recommanderais de lire les médias comme vous le faites toujours. C'est clair et net. Il y aura une annonce importante faite jeudi matin.